

Procès-verbal de la séance du conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie le lundi 02 septembre 2024 de 18h30 à 22h34.

Etaient présent(e)s : BERTEAUX Liliane, BIERI Patrice, CARTIER Sylvestre, FRAPART Yves, MAURY Édith, MOLINIER Denis, PERRIN Céline, PORTE Georges, ROUSSEAUX Catherine et STEPHAN Murielle.

Absent(e)s excusé(e)s : DÉsirANT Françoise ayant donné procuration à BIERI Patrice, GUICHON Julie a donné procuration à BERTEAUX Liliane, Mexique Bruno ayant donné procuration à PORTE Georges.

Secrétaire de séance : MOLINIER Denis

2 spectateurs

Séance enregistrée.

Intervention du Conseiller aux décideurs locaux à la Direction Générale des Finances Publiques

Monsieur Jouniaux présente aux élus les comptes de la commune arrêtés au 31 décembre 2023. Il explique avec le document de valorisation financière et fiscale, l'évolution positive des finances de la commune entre 2019 et 2023. Les finances de la commune sont positives en 2023 étant donné qu'il n'y a pas eu d'investissement significatif durant cette période et que le ratio le plus important à prendre en compte est celui de la Capacité d'Auto Financement Brute (CAFB) qui est en augmentation depuis 2019. La capacité d'autofinancement brute est de 235€/habitant en 2023.

Il précise également que si la commune ne percevait aucune recette et avec les finances actuelles, elle est en capacité de régler les charges courantes pendant 639 jours, soit presque 2 ans. Il rajoute également que le ratio d'endettement est de 4.61 années et que ce ratio est maîtrisé puisque compris entre 3 et 6 ans.

Sur la qualité du mandatement en 2023, sur 640 lignes mandatées, 11 ont été rejeté.

Les délais de mandatement sont corrects. Monsieur Jouniaux n'a pas d'observation particulière concernant l'année 2023. Le bilan est plus que correct.

Départ de Monsieur Jouniaux à 19h35.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 6 mai 2024.

Monsieur MOLINIER demande des modifications au procès-verbal concernant le point sur la modification de la durée hebdomadaire du contrat d'adjoint technique.

Ces modifications sont les suivantes :

Pour pouvoir délibérer le 6 mai dernier sur ce point, il manquait aux élu(e)s, la fiche de poste, la liste des tâches proposées et l'incidence du coût que cela représenterait pour la commune.

Après avoir délibéré, le procès-verbal est approuvé avec 13 voix pour et 1 abstention.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 15 juillet 2024.

Monsieur Bieri regrette que la déclaration préalable qui a été lue ne soit pas intégrée au procès-verbal ni celle de Madame Désirant.

Madame Lainé précise que Monsieur Porte, désigné secrétaire de séance, n'a émis aucune remarque sur le procès-verbal et a simplement demandé à ce que la déclaration préalable soit ajoutée en annexe, ce qui a été fait.

Madame Lainé précise, bien qu'elle ne doit pas intervenir verbalement dans les réunions de conseils municipaux, que Madame Désirant ne lui a fait aucune demande particulière à l'ajout de sa lettre, qui ne lui a pas été fournie.

Par ailleurs, Madame Lainé rajoute également qu'un procès-verbal doit être un résumé succinct des échanges permettant aux administrés de comprendre les décisions prise lors des conseils.

Monsieur Bieri précise que les procès-verbaux sont des documents opposables et qu'ils doivent être précis.

Madame Maury demande à ce que le terme de « micro-crèche » soit utilisé à la place de « crèche » puisque les textes réglementant une crèche et une micro crèche sont différents.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Porte de refaire le procès-verbal du 15 juillet.

Monsieur Porte précise qu'il ne prendra pas en compte la remarque de Madame Maury qui devra reformuler cette modification lors de l'approbation de ce procès-verbal lors de la prochaine réunion.

Après avoir délibéré, le procès-verbal du 15 juillet 2024 est rejeté avec 8 voix contre, 3 voix pour et 3 abstentions.

Protocole d'accord

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de protocole d'accord a été rédigé. En tout état de cause, ce protocole d'accord devra être soumis à l'approbation de Monsieur Yeddou, Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne et être signé le mercredi 04 septembre à 10h en sa présence. Monsieur Molinier informe les élus qu'il a demandé à ce que des modifications soient faites. Monsieur Molinier informe l'assemblée des modifications demandées :

Paragraphe du protocole - « 2ème Axe » - Désistement des procédures judiciaires 1er alinéa : Les parties s'engagent à se désister des éventuelles procédures en cours vis à vis des membres du conseil municipal et des employés communaux. Monsieur Molinier a demandé la suppression des mots « des employés communaux ».

2ème alinéa : Les parties se désisteront de toutes procédures en cours à l'encontre de tout membre de l'équipe municipale (Maire, adjoints, conseillers, employés). Monsieur Molinier a demandé la suppression du mot « employés ». Monsieur Porte suggère à Monsieur Molinier de transférer ses modifications à tous les élu(e)s pour une meilleure information avant la rencontre à la préfecture. Monsieur Molinier rajoute que cela sera fait.

Tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le tableau des effectifs du personnel doit être mis à jour et validé suite au passage à 35h de Monsieur Royer. Monsieur Bieri est étonné de la fiche de poste où les nouvelles tâches énumérées par Monsieur le Maire lors du Conseil Municipal de mai n'apparaissent pas, comme le ménage.

Madame Stephan et Monsieur Frapart précisent que cela est pourtant bien notifié. Monsieur Bieri a pris connaissance de l'ancienne fiche de poste et non de la nouvelle fiche de poste qui ont été jointe à la convocation. Monsieur Bieri s'en excuse.

Monsieur Molinier remarque que les élu(e)s ne sont toujours pas informés du coût de ce demi emploi supplémentaire. Monsieur Frapart précise que cette information a été donné. Madame Stephan rajoute que ce renseignement a été donné avec la convocation du conseil de juillet dernier.

Monsieur Molinier revient sur l'altercation du 02 août dernier avec Monsieur Royer en présence du Maire, Monsieur Molinier précise qu'il a été agressé et menacé verbalement et qu'il a déposé plainte à la gendarmerie de Vitry-la-Ville.

Monsieur le Maire reconnaît qu'il a entendu des injures lors de cette altercation la part de Monsieur Royer.

Monsieur Molinier a noté que Monsieur Deforge a consulté le Centre de Gestion de la Marne le 05 août dernier afin de saisir la commission consultative de discipline.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas été témoin du début de l'altercation mais qu'il a pris contact avec l'Association des Maires et du Centre de Gestion. Monsieur Molinier espère qu'une sanction, un « blâme » sera pris à l'encontre de Monsieur Royer.

Monsieur Molinier rajoute que l'entretien des espaces verts laisse toujours à désirer malgré le demi-poste supplémentaire. Monsieur Molinier rajoute qu'à l'époque de Monsieur Brémont qui était à 80% avec l'aide d'un contrat aidé à mi-temps, les résultats étaient satisfaisants. Madame Stephan précise qu'à l'époque les produits phytosanitaires étaient largement utilisés. Maintenant que la réglementation interdit leur emploi, le temps consacré au désherbage (par brûlage) n'est plus du tout le même.

Madame Maury propose de faire un point avec les employés à la saison basse.

Lors de la visite des bâtiments municipaux organisée par Monsieur Frapart, Monsieur Bieri a remarqué que la grange n'était pas rangée, que les sanitaires n'étaient pas propres. Monsieur le Maire répond qu'une inspection par le CDG a eu lieu et que pour l'instant le rapport n'était pas reçu. Monsieur Bieri souligne un manque d'organisation et un manque d'encadrement des employés.

Avant de délibérer, une suspension de séance est demandée par Monsieur Molinier. 4 élus (MME Berteaux et MM. Bieri, Molinier, Porte) sortent à 20h45. La séance reprend à 20h48.

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Adjoint administratif	C	1	1 poste à 28h
FILIERE TECHNIQUE			
Adjoint technique	C	2	2 postes à 35h
TOTAL		3	1 poste à 28h et 2 postes à 35h

Après délibération, le nouveau tableau des effectifs est adopté à l'unanimité.

Revalorisation des loyers

Comme évoqué lors du conseil municipal de mai, Monsieur le Maire propose une nouvelle fois de geler les loyers des logements communaux sis rue de Nuisement. Monsieur le Maire rappelle l'importance de garder les locataires actuels et qu'une hausse de l'indice entraînerait une augmentation de l'ordre de 50€ environ par mois pour 2 logements, le 3^{ème} est exonéré cette année puisque le bail a été signé en début d'année 2024.

Monsieur Bieri propose que la gestion des logements soit confiée à une agence immobilière comme cela se faisait par le passé. Monsieur le Maire rappelle que cela à un coût pour la commune. Monsieur Cartier rappelle également que l'agence qui gérait les logements n'assurait pas un suivi régulier du règlement des loyers. Monsieur le Maire précise qu'une caution physique est demandée à chaque signature de bail et que Madame Lainé suit régulièrement le paiement des loyers.

Monsieur Molinier précise qu'il est important de garder des locataires « bons payeurs » plutôt que d'avoir des logements vides, mais qu'il faudra rester vigilant compte tenu de l'augmentation du déficit cumulé depuis 2008.

Après délibération, les élus acceptent à l'unanimité de geler les loyers.

Acquisition parcelles

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réhabilitation de la rue de Nuisement, des parkings ont été réalisés sur une parcelle privée. La commune a la possibilité d'acquérir ces parcelles cadastrées E 644 ; E645 et E646 appartenant à Monsieur et Madame BERNARD au prix symbolique d'1€ par parcelle.

Après délibération, les élus valident à l'unanimité l'achat des dites parcelles.

Réhabilitation 2^{ème} tranche Rue de Châlons

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont conditionnés avec le parc photovoltaïque et que l'arrêté sur le plan de servitudes aéronautiques devrait être signé début septembre par le Ministre des Transports. Une fois, l'arrêté signé, EDF Renouvelable pourra donc débuter son enquête publique. Concernant l'appel d'offre, Monsieur le Maire rappelle que la procédure a changé, que tout est maintenant informatisé et que le maître d'ouvrage analyse les propositions et présente son rapport aux élus. 6 entreprises ont répondu à l'appel d'offre et le maître d'œuvre a retenu la proposition de l'entreprise Colas.

Monsieur Bieri et Monsieur Molinier ne comprennent pas pourquoi le maître d'œuvre décide à la place des élus. Monsieur Bieri regrette de ne pas avoir eu les documents relatifs à l'appel d'offre avant la réunion de la commission travaux. Monsieur Frapart rappelle que des modifications ont été demandées et que la commune n'a toujours pas les plans définitifs des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que malheureusement si les travaux ne débutent pas avant la fin de l'année, les subventions accordées, seront annulées.

Monsieur Bieri précise que le département ne fait plus d'enrobé après le 15 novembre, il est donc urgent de se prononcer. Monsieur Bieri propose de réunir la commission budget afin d'étudier un plan de financement. Monsieur Frapart et Monsieur Molinier rappellent qu'il ne faut pas oublier de prévoir une enveloppe budgétaire pour le rachat des terrains privés pour l'aménagement de parking.

Monsieur Molinier est surpris que l'entreprise Colas soit retenue pour réaliser la traverse, compte tenu des résultats peu satisfaisants réalisés sur le chemin des hauts ainsi que l'erreur d'enrobé réalisée sur la voirie privée de la Villa des Pêcheries en lieu et place de la rue communale du Nergone.

Madame Maury et Monsieur Frapart suggèrent d'avoir des réunions de surveillance et de chantier régulièrement afin de vérifier la qualité des travaux.

Madame Rousseaux demande si une réunion d'information et de présentation pour les habitants impactés par ces travaux est prévue. Madame Stephan précise que tant qu'aucune décision n'est prise, aucune réunion ne peut être planifiée.

Monsieur Porte propose que le vote de ce soir pour l'attribution du marché à l'entreprise Colas soit repoussé afin qu'une commission d'ouverture des plis puisse se réunir rapidement.

Monsieur Molinier refuse de signer le procès-verbal d'ouverture des plis antidadté.

Après délibération, les élus décident avec 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions d'octroyer le marché de la requalification de la rue de Chalons à l'entreprise Colas pour un montant de 263 540,42€ H.T. soit 316 248,50€ TTC. Monsieur le Maire précise que l'ensemble du conseil devra se montrer vigilant quant à l'avancée et la conformité des travaux.

Effacement des réseaux Rue de Châlons

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux ont débuté plus tôt que prévu et sans que la commune ne soit avertie au préalable. La société SOMELEC mandatée par le SIEM réalise les travaux d'effacement des réseaux Basse Tension (BT) et télécommunication (Orange). Le SIEM s'occupe de l'effacement des réseaux électriques ainsi que le remplacement des candélabres. Monsieur le Maire précise que ces travaux ont été autorisés par délibération n°2870 du 10 janvier 2022 pour un montant de 83 143€ et rajoute qu'après actualisation des devis, le montant du marché est de 69 990€. Monsieur Bieri regrette que la commune n'ait été prévenue qu'au dernier moment sans qu'elle puisse avertir les habitants avant les

débuts des travaux. Monsieur le Maire rajoute que les tranchées sont profondes puisque Enedis a demandé à Somelec l'enfouissement des lignes Haute Tension (HT) en même temps et qu'elles sont mal comblées.

Questions diverses

Madame Stephan fait un point sur la fête des voisins. Cette année, il avait été décidé de rassembler tous les écuriots au même endroit suite à certaines remarques d'habitants. 100 personnes s'étaient inscrites mais au vu du temps, 90 personnes ont participé à cette animation. Le coût pour la commune est de 116.40€ (apéritif, fournitures diverses).

Monsieur Molinier regrette que certains habitants se sont vus refusés d'inviter des membres de leur famille extérieure à Écurey, à cette fête des voisins. Madame Stephan souligne qu'il était précisé que l'animation était réservée exclusivement aux habitants de la commune, qu'elle avait été sollicitée pour des demandes similaires et qu'elle avait déjà refusé toutes inscriptions de personnes extérieures.

Monsieur Molinier rappelle que la fête des voisins est une fête de partage et de convivialité ouverte à tous.

Monsieur Porte et Monsieur Molinier précisent qu'il y avait des personnes qu'ils ne connaissaient pas, comme des personnes de l'aérodrome. Madame Stephan précise qu'au départ tout devait se faire à l'aérodrome et qu'il avait été décidé lors de la commission animation de convier les associations.

Madame Stephan ira s'excuser au nom de la commission animation auprès de cette administrée.

Madame Guichon, représentée par Madame Berteaux, remarque que des véhicules stationnent régulièrement sur le bas-côté Chemin des hauts, malgré le panneau d'interdiction de stationner. Madame Stephan rajoute qu'il y a également des véhicules qui stationnent sur les trottoirs et sur les massifs rue de Chalons.

Monsieur Bieri propose d'acheter des autocollants « interdiction de stationner » et de les coller sur les parebrises avant toute intervention de la gendarmerie.

Monsieur le Maire informe les élus que la micro crèche a ouvert ses portes ce jour et accueille déjà 4 enfants. Madame Gobert, gérante de « Crèche en bulles », proposera une date afin de faire visiter les locaux en dehors des heures d'ouverture aux élus.

Monsieur Bieri demande si un arrêté autorisant l'ouverture d'un ERP (Établissement Recevant du Public) a été rédigé et si la commission de sécurité était passée. Monsieur le Maire et Madame Maury précise que oui, sans quoi la micro crèche n'aurait pas pu ouvrir.

Madame Berteaux demande si les travaux de l'école de Nuisement avancent. Pour l'heure, des expertises sont en cours, des travaux ne sont pas encore programmés. Une ouverture pour la rentrée 2025 semble compromise. Monsieur Frapart regrette que la CCMC ne réfléchisse pas à une autre solution pour scolariser les enfants dans de meilleures conditions. Il existe sûrement d'autres solutions que la consolidation de l'école de Nuisement.

Monsieur Porte demande si l'association l'Équipe Cool'e peut avoir une armoire afin de pouvoir y stocker son matériel. Monsieur Porte demande également si les cours de dessin et de couture se tiendront toujours à l'aérodrome. Monsieur le Maire souligne que l'armoire n'est pas un problème mais que la place va manquer dans le local actuel. Monsieur Frapart rappelle que les associations de l'aérodrome ne s'opposent pas à ce que les activités de l'Équipe Cool'e aient lieu au Club House, encore faut-il connaître les jours et les heures des cours.

Monsieur le Maire rappelle qu'en accord avec le président de l'Équipe Cool'e, les activités auront lieu à la salle des fêtes, le coût du chauffage de l'aérodrome pour ses activités étant trop coûteux pour la commune.

Monsieur le Maire demandera aux employés communaux d'installer une armoire dans le local où sont stockées les tables et chaises.

Monsieur Porte souhaiterait qu'un planning de fonctionnement de la SDF soit établi en concertation avec les associations du village.

Monsieur Bieri demande si un courrier en LRAR a été envoyé à l'entreprise qui a réalisé les travaux de la salle des fêtes et si les dalles de la celle-ci ont été remplacées. Monsieur le Maire informe les élus que le courrier a été envoyé et que le remplacement n'a pas encore été réalisé. Monsieur Bieri félicite aussi les employés pour avoir rebouché tous les nids de poule.

Monsieur Molinier souhaiterait savoir si des réponses ont été faites aux courriers reçus par tous les élu(e)s :

L'un de Madame Putégnat concernant son courrier relatif à l'arrêté de 1983 alors qu'un arrêté datant de juillet 2023 prescrivant l'entretien des trottoirs avait été pris ?

L'autre de Monsieur Putégnat concernant 2 problèmes d'urbanisme situés rue de Nuisement.

Monsieur le Maire répond qu'une réponse est en cours de rédaction en collaboration avec le service urbanisme de la CCMC et sera remis à l'intéressé d'ici fin de semaine. Un rappel est fait sur la procédure des dossiers d'urbanisme : la commune reçoit les dossiers, les envoie après avis du maire au service instructeur de la CCMC qui a la compétence Urbanisme. Le service instructeur traite les dossiers et envoie les décisions au Maire pour ratification. Monsieur Bieri

remarque que lorsque les dossiers étaient traités par la DDT la procédure était identique : la DDT étudiait, décidait et le Maire n'avait qu'à signer.

Dates prochaines réunions des commissions :

- Le lundi 09 septembre à 18h30 : commission travaux
- Le lundi 16 septembre à 18h30 : commission animation
- Le jeudi 26 septembre à 18h30 : PCS (Plan Communal de Sauvegarde)
- Le lundi 30 septembre à 18h30 : commission environnement



Le Maire
Marc DEFORGE



Secrétaire de séance
Denis MOLINIER